

11 octobre 2012

SIGNATURES EXPRESS POUR CONVENTION DE LA HONTE

Voici les signatures de la honte de la Nouvelle Convention personnel au sol : la date de clôture était mercredi 10 octobre à midi. **CFDT, CGC et FO ont apporté leur signature !!!!**

Ci-dessous, les signatures de la nouvelle Convention d'entreprise (document de 90 pages qui va dorénavant servir de règle) que nous allons mettre sur notre site.

Ces syndicats ont signé sous la pression de la direction en quatrième vitesse, sans informer ni les salariés ni même leurs syndiqués. Evidemment, il y a crainte de la décision du tribunal d'Aubervilliers qui s'est tenu ce jour et qui doit statuer le 29 novembre sur la perte éventuelle de la représentativité de la CGC. Si celle-ci perd sa représentativité, elle ne pourra plus signer aucun accord sur Air France et les deux autres syndicats (Fo et Cfdt) n'atteignent pas les 30 % nécessaires.

Un exemplaire du présent avenant sera notifié aux organisations syndicales représentatives.

Il fera l'objet des formalités de dépôt et de publicité prévues par le Code du travail.

Fait à Roissy, le 8 octobre 2012

Pour Air France

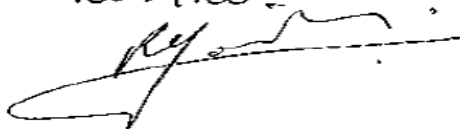


Pour les organisations syndicales représentatives du Personnel au Sol

Pour la CFDT *Beatrice Lestic*



Pour la CFE-CGC *R. W. R. W. R.*



Pour la CGT

Pour FO *Charbonneau*



Pour l'UNSA AERIEN

Aucune information aux salariés sur un document, dont la négociation à l'époque de la privatisation avait mis plus d'un an. Avec la direction Juniac, les syndicats ont accepté des négociations secrètes, un Comité Central d'Entreprise à la va-vite le 29 septembre, et une date limite de signature le 10 octobre !!!!!!!

DES ATTAQUES TRES GRAVES SUR NOS SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Entre autres joyeusetés, ce document comporte des attaques très graves sur :

- **L'ancienneté**, le nouveau calcul basé sur le mini de points CCNTA va faire perdre plus de 10% de rémunération sur les dix ans à venir.
- **La grille des emplois** : les niveaux A3 à B6 sont remplacés par cinq niveaux seulement, avec d'importantes pertes de promotions. De plus, et c'est nouveau, « *la promotion est subordonnée à une vacance de poste* » ...
- **Perte de jours de congés** (les 6 jours d'hiver se transforment en « *3 jours de continuité d'activité* »)
- **6 Jours enfants malades** : sauf un jour, les autres nécessiteront un certificat médical ; vous garderez votre enfant en faisant la queue chez le médecin...
- **Temps de travail flexible**: des semaines jusqu'à 48h, des vacances journalières de durée minimale de 5H pour avoir une coupure repas (ça peut donc être plus court) et maxi de 10H.
- **Changement d'horaires** : affichage 3 jours à l'avance seulement ! bonjour la vie de famille !
- **Perte de jours RTT** : Dans le meilleur des cas seulement deux jours resteraient à la main du salarié et trois à la main de la Direction.
- **Mobilité** : Mutations plus ou moins forcées, avec risque de licenciement en cas de refus.

Les salariés sont abasourdis devant ce passage en force piétinant tous nos acquis. Nous rappelons qu'en cas de dénonciation de nos accords par la Direction, nous disposons d'un délai d'un an pour négocier. Un an pendant lequel nous gardons nos acquis. Apparemment certains sont pressés de nous faire perdre. La Direction Air France, on comprend, ils vont avoir de super-primes en échange. Mais ces syndicats ?

Au-delà de l'écoeurement, les salariés doivent retrouver le terrain de la mobilisation collective. D'autres accords pourris sont en préparation (temps de travail, mobilité dans le cadre de l'APDP...). Nous essayons de retarder leur signature, sans mobilisation des salariés notre combat sera vain.



Rejoignez-nous, battons-nous pour sortir de cette spirale infernale qui ne sauvera pas nos emplois.

Syndiquez-vous !

Résistance !